

---- RESPONSABLES LEGAUX

# Jeunesse



### **ANTENNE ADOS 2019-2020**

local 13/25 - 38 rue de Tourcoing 13/17 ans Photo récente

1. Nom :	Prénom :
Téléphone portable :///	mail :
2. Nom :	Prénom :
Téléphone portable :///	mail :
IDENTITÉ DE L'ENFANT	
Nom ·	Prénom ·

Classe fréquentée cette année : ...... Ecole : .....

Age:....

Responsabilité civile : Par cette inscription, vous attestez être assurés au titre de la responsabilité civile.

#### ---- RÈGLEMENT À L'INSCRIPTION

☐ En Belgique

En France

Revenus mensuels du foyer	1 enfant	2 enfants	3 enfants
0 à 1 280,00 €	11,22 €	8,98 €	7,85€
1 281 à 1 900 €	16,74 €	13,39 €	11,72 €
1 901 à 2 440 €	22,26 €	17,81 €	15,58 €
2 441 à 3 100 €	27,84 €	22,27 €	19,49 €
3 101 à 4 045 €	33,39 €	26,71 €	23,37 €
4 046 à 4 421 €	38,97 €	31,18 €	27,28 €
4 422 € et plus	44,49 €	35,59 €	31,14 €

Pour les non Neuvillois : tarifs indiqués sur le site de la Ville www.neuville-en-ferrain.fr

Au prix de cette inscription s'ajoute le coût des activités choisies par le jeune durant le mois (horaire des activités voir le planning disponible à chaque début de mois au service jeunesse ou au local 13/25).

Les tarifs des activités sont disponibles sur le site internet de la Ville.



## **AUTORISATION PARENTALE A L'ANNÉE**

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit à l'antenne ados et participe chaque mois aux activités payantes (ou non) organisées par l'équipe d'animation.

Un projet pédagogique a été mis en place et met en avant certains objectifs dont celui de l'autonomie, de la responsabilité ou encore le fait que votre adolescent soit acteur dans ses choix d'activités.

Afin d'être au plus proche de ce projet et atteindre nos objectifs éducatifs, nous avons décidé de mettre en place une autorisation parentale unique valable toute l'année. Par conséquent les jeunes pourront s'inscrire directement auprès de l'équipe d'animation, à une activité payante même le jour J, dés lors que l'activité ne dépasse pas les heures habituelles d'ouverture du local, c'est-à-dire 14h-18h.

Cependant le jeune qui s'inscrit à une activité mais qui ne vient pas et ne présente aucun justificatif valable sera sanctionné et les parents prévenus de son absence. Le but étant de limiter les inscriptions intempestives. Les règles d'annulation d'inscription à une activité restent celles inscrites dans la charte antenne ados. Pour les sorties dites « exceptionnelles » (sorties à la journée, les soirées, les week-ends) une autorisation parentale vous sera demandée.

Il s'agit là de responsabiliser votre enfant quant aux choix qu'il fera et cela sous-entend également la mise en place d'une confiance parent/enfant puisque vous recevrez donc à la fin de chaque mois la facture pour les activités consommées.

Cette nouvelle organisation permettra aux jeunes plus de spontanéité et de responsabilité qui les conduiront progressivement vers l'autonomie.

En signant le coupon ci-dessous vous engagez à autoriser votre /vos enfants à participer aux activités proposées par l'équipe d'antenne ados.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

#### Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain Conseillère Départementale du Nord Conseillère de la Métropole Européenne de Lille

Madame, Monsieur : (Responsable légal)
Autorise(nt) leur enfant :

À s'inscrire de manière autonome et participer aux sorties organisées par l'équipe d'animation d'antenne ados du 17 septembre 2019 au 4 juillet 2020.

Signatures: